

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2021 - 26		
Avis direct (expert délégué) Date : 21/03/2021	Objet : Association Les Piverts. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Opérations de sauvetage d'amphibiens.	Avis : Favorable avec recommandation

Contexte

La demande est déposée par l'association Les Piverts, 9 rue de Lohr, 67290 Petersbach dans le cadre d'opérations de sauvetage d'amphibien sur l'étang du Grosshammerweier

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2023.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616*01;

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Cette demande est récurrente et va dans le sens de la protection d'une importante migration d'amphibiens et permet d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune du Bas-Rhin.

Les protocoles et méthodologies sont bien décrits, ciblés et réalisées par des experts reconnus. Les rapports des données passées sont clairs et bien présentés.

Il reste cependant un flou sur les données et leur transmission aux bases locales et régionales.

Après saisie il serait important qu'elles soient transmises aux acteurs locaux et régionaux coordinateurs des thématiques amphibiens (BUFO) si ce n'est pas déjà le cas.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

Après saisie des données, qu'elles soient bien transmises annuellement aux acteurs locaux et régionaux coordinateurs des thématiques amphibiens (BUFO) si ce n'est pas déjà le cas.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission dérogation
espèces protégées du CSRPN Grand Est

